LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire

Département de l'aménagement du territoire

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement

Format DIN A1 à l'échelle 1:2500

Fond de plan: PCN © Origine Cadastre (version: 03/06/2019)
Droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg
Copie et reproduction interdites

0 20 40 80 120 160 200 m

N

Parcelle concernée par un droit de préemption
PSL - Zone prioritaire d'habitation (ZPH)
Parcelle cadastrale / bâtiment
Limite de la commune

PROJET DE PLAN DIRECTEUR SECTORIEL «LOGEMENT»

Annexe 3 – terrains ou ensembles de terrains regroupés auxquels s'applique le droit de préemption

19. Cepal/Verband

Commune de Mersch